



☎ :05-62-37-01-37

✉ : ud65@cgt.fr

DOSSIER DE PRESSE **AVENIR DE LA SANTE PUBLIQUE DANS LES** **HAUTES PYRENEES** **LUNDI 17 OCTOBRE 2011**

Pour la CGT, l'hôpital public est au cœur de notre système de santé.

Il permet l'égalité d'accès aux soins pour tous sans discrimination, en assurant la permanence des soins et l'accueil d'urgences.

Le maintien des hôpitaux publics de proximité, porteurs des valeurs du service public, revêt une importance particulière dans un département comme le nôtre, à la fois rural et de montagne.

La politique menée par le gouvernement aggrave les inégalités en permettant l'augmentation des dépassements d'honoraires et fragilise l'hôpital public par une mise en concurrence avec les structures privées.

A ce titre l'avenir de l'hôpital public est sévèrement hypothéqué par l'application de la tarification à l'activité (T2A) et la loi Bachelot (Loi HPST). Elles dictent en effet une politique du chiffre, un rationnement des moyens financiers alors même que l'hôpital est tenu d'assurer la permanence des soins.

La réforme hospitalière menée dans notre département par l'Agence Régionale de Santé (ARS) aboutirait à l'offre d'un pôle de santé privé/public sur Tarbes.

Contrairement à ce qu'affirme M. Chastel dans son dernier communiqué de presse, ce projet ne repose pas sur un projet médical discuté et voté en octobre 2010.

Pour preuve, le cabinet A2MO chargé par la direction de l'hôpital d'étudier la faisabilité architecturale et financière d'un rapprochement avec la polyclinique de l'Ormeau indiquait clairement en avril 2011 que les hypothèses étudiées ne reposaient pas sur « *un projet médical commun* ».

L'appel des médecins hospitaliers de Tarbes et de Lourdes a démontré, s'il en était besoin, que ce projet médical concerté n'existait pas.

A ce jour, ce sont 106 médecins sur 160 qui ont signé cet appel. La CGT a apporté son soutien à cette démarche .

Le projet défendu par l'ARS consiste à adosser une aile hospitalière à la clinique Ormeau/Pyrénées et prévoit de fait une réduction de l'ordre de 40 % de l'offre de lits PUBLICS.

Contrairement aux affirmations de M. Chastel (directeur de l'ARS) et du Maire de Tarbes, le consensus autour de ce projet n'existe pas.

Il n'existe pas au niveau des personnels hospitaliers comme il n'existe pas au niveau des élu(e)s nationaux du département.

Ce projet n'apporte aucune garantie sur une répartition équilibrée des spécialités médicales entre hôpital et clinique.

Le dernier rapport de la Cour des Comptes sur la Sécurité Sociale est d'ailleurs particulièrement éclairant sur le sujet puisque dans leurs conclusions, les magistrats insistent « *sur la répartition très inégalitaire des coûts et des charges, la part la plus importante du risque économique et financier étant toujours assumée par le centre hospitalier, de même que la charge de la permanence des soins.* »

La CGT considère que le projet de l'ARS conduira à ce que les activités dites moins rentables se reportent exclusivement sur le secteur public et renforce le monopole privé sur certaines spécialités, remettant ainsi en cause le libre choix du patient.

De même il ne permet pas de garantir les conditions d'accès aux soins pour les Hauts Pyrénéens.

C'est pourquoi, la CGT a engagé une série d'entretien avec les élu(e)s du département afin de permettre l'ouverture d'un vrai débat public sur cette question cruciale de l'avenir de l'hôpital public dans le département.

Elle a demandé à tous les élus de saisir le Ministre de la Santé Xavier Bertrand afin d'empêcher le passage en force de l'ARS.

A l'instar du collectif de défense de l'hôpital public 65, elle demande au Conseil Général des Hautes Pyrénées de créer un groupe de travail associant communauté médicale, comité d'usagers, représentants des personnels hospitaliers et élu(e)s afin que les décisions concernant l'avenir de la santé publique et les générations futures fassent l'objet d'un débat public contradictoire.

Le présent dossier comprend :

Publication de la CGT : Notre Santé est en danger.

Communiqué de presse CGT de soutien aux médecins hospitaliers.

Appel des médecins hospitaliers de Tarbes et de Lourdes.

Extrait rapport d'audit du cabinet A 2 M O.

Les emprunts toxiques dans les hôpitaux de Midi Pyrénées.

Rapport de la Cour des Comptes sur la sécurité sociale (septembre 2011) – Extraits , chapitre IX -